

Trottoirs vivants

Liste des végétaux autorisés et interdits (non exhaustive)

1 - Végétaux proscrits

- **Végétaux exotiques envahissants**, p.ex. herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), faux-cotonnier (*Baccharis halimifolia*), arbre à papillon (*Buddleja davidii*), aronie à feuilles d'arbousier (*Aronia arbutifolia*), raisins d'Amérique/teinturier (*Phytolacca americana*), séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), verge d'or (*Solidago gigantea*), etc. ;
- **Végétaux épineux**, p.ex. rosiers (à l'exception des variétés sans épines), berberis, palmiers, fragon (*Ruscus aculeatus*), grenadier (*Punica granatum*), aubépine (*Crataegus*), pyracantha, cactées, yuccas, etc. ;
- **Végétaux à racines traçantes** risquant d'endommager le revêtement du trottoir, p.ex. glycine (*Wisteria sinensis*, *Wisteria floribunda*), bambous, etc. ;
- **Arbres** : la plantation d'arbres est proscrite dans le cadre des trottoirs vivants – il faudra faire attention à l'implantation spontanée d'arbres.
- **Végétaux urticants ou irritants**, p.ex. rue des jardins (*Ruta graveolens*), berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), etc. ;
- **Végétaux très toxiques, notamment ceux ressemblant à des plantes comestibles**, p.ex. if (*Taxus*), belladonna (*Atropa belladonna*), datura officinal (*Datura stramonium*), morelle noire (*Solanum nigrum*), etc. ;

2- Végétaux à éviter

La liste des végétaux énoncée ci-dessous indique les végétaux qui ne sont pas formellement proscrits, mais déconseillés. Leur plantation doit être réalisée de manière judicieuse et ne doit présenter de fait aucun danger pour le public.

- **Végétaux fortement allergènes**, p.ex. pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*), pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*), etc. ;
- **Végétaux à croissance très rapide** : la plantation doit être conduite pour laisser libre de tout obstacle au moins 1,40m de cheminement. Une « épaisseur » inférieure à 0,40m - par rapport au mur - est néanmoins recommandée.

3- Végétaux à privilégier

- **Les plantes offertes par la Ville (voir liste)**
- **Toutes les plantes mellifères** : Géranium vivaces, Sauges, Thym, Bourraches. etc....